

quatre administrateurs par le gouvernement du Canada, que le conseil se compose de 18 ou de 21 membres, et même alors, le gouvernement du Canada opte pour la désignation de quatre administrateurs seulement plutôt que d'exercer ses droits de vote acquis par la détention d'actions donnant droit de vote dans la Corporation.

Quatrièmement, le paragraphe (3) de l'article 42 semble indiquer que le pourcentage des actions donnant droit de vote détenues par sa Majesté pourra descendre au-dessous du niveau de 10 p. 100, fait que le bill semble montrer souhaitable, ce qui pourra affaiblir même davantage le contrôle éventuel que le gouvernement pourrait exercer sur le pouvoir décisif au sein de la Corporation. A mon avis, la combinaison de ces quatre points prouve que la Corporation ne dépendra pas plus du contrôle public que la Canadian Pacific Investments ou que la société Argus.

Bref, le premier grave reproche que le NPD fait à ce bill est qu'il ne représente pas un progrès notable vers la solution de nos trois principaux problèmes économiques: le contrôle de notre économie par l'étranger, nos disparités économiques régionales et le manque d'emploi. Nous estimons qu'une CDC telle que nous la concevons pourrait beaucoup contribuer à résoudre ces problèmes. Le second reproche d'importance que nous faisons au bill dans sa forme actuelle illustre également les méthodes de gouvernement différentes existant entre le NPD et le gouvernement libéral. Il est fondé sur des considérations d'équité.

La corporation, telle que la conçoit ce bill, aura comme pierre angulaire une assiette fiscale d'un quart de million de dollars sur trois ans, argent qui sera fourni par tous les Canadiens y compris les pauvres et les économiquement faibles qui manqueront d'argent pour investir car ils en ont besoin pour satisfaire leurs besoins essentiels et payer leurs impôts. Cet argent sera mis à la disposition de gens qui jouissent d'un surplus d'argent suffisant pour se permettre d'investir, de sorte que l'argent fourni par tous les niveaux de revenu sera mis au service d'une minorité individus qui ne sont ni pauvres, ni chômeurs, ni déshérités. Il est difficile de trouver le moindre élément de justice dans une telle proposition.

En voyant le même sujet sous un angle différent, il est évident, à la lecture du bill et d'après les déclarations sans équivoque de son parrain, le ministre des Finances (M. Benson), que la CDC sera simplement une entreprise à but lucratif. A titre d'indication, je cite l'article 6(1) du bill qui déclare:

...la compagnie doit réaliser ces objets en vue d'un bénéfice et au mieux des intérêts de l'ensemble des actionnaires.

Et l'article 6(2):

...dans la mesure où la chose est possible et profitable.

• (4.50 p.m.)

Et l'article 6(2) b) qui parle de restriction des investissements dans des sociétés dont les actionnaires sont susceptibles de posséder un actif net qui deviendra probablement supérieur à un million de dollars.

Compte tenu de l'accent mis sur la rentabilité, j'estime que les objectifs de la CDC pourraient être aussi bien, sinon mieux remplis en mettant les mêmes fonds à la disposition de la société Argus. Le ministre a beau jeu de

prétendre que les actions seront offertes au public canadien, mais il est démontré que seulement 7 p. 100 d'entre eux pourront se livrer à cette spéculation. Est-ce juste?

Le bill permet en outre à la Corporation d'acheter plusieurs sociétés de la Couronne dont les bénéfices ont jusqu'ici été versés dans les recettes nationales au profit de tous les Canadiens en général. Je parle de la Polymer Corporation, de l'Eldorado Mining et de la société Northern Transportation. Bien sûr, on prévoit également le rachat par la CDC de Panarctic Oils et de la Northern Light and Power Commission. Jusqu'à présent, tous les bénéfices réalisés par ces entreprises sont venus grossir les recettes nationales du pays et ont été employés au bénéfice de tous les Canadiens. En vertu du bill à l'étude, les bénéfices dus aux efforts collectifs des Canadiens pourront être répartis exclusivement parmi un petit groupe de Canadiens en mesure d'acheter des actions de la Corporation de développement du Canada. Qu'y a-t-il d'équitable là-dedans?

Je crois, monsieur l'Orateur, avoir suffisamment expliqué mes raisons d'appuyer l'amendement de mon collègue de Waterloo (M. Saltsman) et mon objection fondamentale au bill sous sa forme actuelle. Mes collègues vous fourniront sûrement de plus amples détails sur les raisons de notre opposition.

Permettez-moi, en terminant, de vous citer un bref passage de la transcription de l'émission Viewpoint de Radio-Canada, le 2 janvier 1971, dont le présentateur était M. Claude Henault:

Les points faibles de la Corporation de développement du Canada vont vraiment sauter aux yeux le jour où un premier groupe de ses effets en portefeuille seront vendus à une compagnie des États-Unis pour réaliser des bénéfices; le jour où la Polymer, l'Eldorado et la Panarctic, qui doivent leur expansion à l'argent des Canadiens, paieront des bénéfices non pas à tous les Canadiens, mais à un petit nombre d'actionnaires. Ce jour-là, le parti libéral se rendra compte qu'en établissant la Corporation de développement du Canada, il s'était chargé de tout un boulet.

Je ne saurais dire mieux.

Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale a effectivement déclaré, au début de ses remarques: «Dieu merci, nous avons enfin la Corporation de développement du Canada.» Après avoir parlé de l'idée conçue d'abord par M. Walter Gordon, il laissa entendre à la Chambre que celui-ci partageait sans doute la joie de nos vis-à-vis en ce qui concerne le bill. J'aimerais signaler au secrétaire parlementaire que le projet de loi n'est qu'un bien pâle reflet de la proposition présentée à la Chambre en 1963, par M. Gordon. Je dirais même que M. Gordon va vraisemblablement en désavouer la paternité et il en a pleinement le droit, je pense.

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, je tiens à participer au débat sur le bill C-219, établissant la Corporation de développement du Canada, et à titre de contribuable, voici la première question que je me pose: le gouvernement canadien devrait-il s'engager dans ce genre d'entreprise? Il est temps que nous nous penchions sérieusement sur certaines de nos sociétés de la Couronne et sur certains programmes du gouvernement et que nous nous demandions si le gouvernement a pour rôle de pénétrer dans des domaines où l'homme d'affaires a plus de chance de réussir ou même auxquels il ne devrait nullement se mêler. Ainsi, il est bien acceptable que l'Office national du film réalise des documentai-